

Les modifications apparaissent en vert.

Depuis le 15 février 2025, l'ensemble du territoire national est réglementé vis-à-vis de la FCO 4, 8 et 3.

Le statut des Etats-Membres vis-à-vis de la FCO est disponible sur le site de la Commission européenne. Une [carte](#) indique le statut de chaque Etat-Membre ou zone : indemne, avec programme d'éradication approuvé ou sans statut (ni indemne, ni couvert par un programme d'éradication = zone réglementée). Cette carte est évolutive.

Conditions générales fixées par la Loi de Santé Animale

Les conditions ci-dessous permettent l'envoi d'animaux issus d'une zone réglementée FCO vers n'importe quel autre Etat-Membre (quel que soit le statut de la zone de destination).

Echanges d'animaux issus d'une zone réglementée française destinés à l'élevage ou à l'engraissement vers un autre Etat-Membre

✓ Sous couvert de vaccination

Les conditions générales aux échanges prévoient le mouvement des animaux vaccinés, se situant dans la période d'immunité garantie dans les spécifications du vaccin ¹:

- Les animaux sont vaccinés contre tous les sérotypes présents dans un rayon de 150 km autour d'un foyer (définissant la zone réglementée) depuis au moins 60 jours avant leur départ.
- **OU**
- Les animaux sont vaccinés à l'aide d'un vaccin inactivé et ont été soumis à un test PCR (avec résultat négatif) réalisé sur un prélèvement sanguin effectué au moins 14 jours après la mise en place de l'immunité vaccinale. Le délai de cette mise en place est précisé dans la notice du vaccin. Elle est généralement de 21 jours ce qui fait un délai d'au moins 35 jours entre la dernière injection de primo-vaccination et le départ possible des animaux aux échanges.

Echanges d'animaux destinés à l'abattage immédiat vers un autre Etat-Membre

- Aucun cas clinique de FCO n'a été signalé dans l'exploitation dans les 30 jours précédant le départ **ET**
- Les animaux sont transportés directement vers l'abattoir de destination et abattu dans un délai maximal de 24h suivant leur arrivée **ET**
- Le mouvement doit être notifié au gestionnaire de l'abattoir au moins 48h avant le chargement des animaux.

Les animaux issus d'une zone réglementée FCO répondants à ces conditions générales sont éligibles aux échanges intra-communautaires vers n'importe quel Etat-Membre.

¹ Ces conditions générales s'appliquent pour les vaccins disposant d'une AMM dans l'espèce considérée, avec une durée d'immunité établie. Ces conditions générales ne s'appliquent pas aux vaccins disposant d'une ATU pour lesquels la durée de l'immunité n'a pas encore été établie.

Conditions dérogatoires fixées par certains Etats-Membres

La liste des Etats-Membres ayant défini des conditions dérogatoires est disponible sur le site de la commission européenne / [Bluetongue - European Commission](#).

Les conditions dans lesquelles les animaux issus d'une zone réglementée peuvent partir aux échanges vers ces différents pays sont décrites dans les paragraphes suivants.

	ANIMAUX	CONDITIONS DEROGATOIRES
Pour l'Italie	Bovins, ovins et caprins	Aucune exigence vis-à-vis des sérotypes 3,4,8 de FCO (hors régions de Frioul et Bolzano).

Informations complémentaires :

- L'Italie reconnaît le principe d'équivalence de zone. Pour les animaux destinés aux régions/zones réglementées pour les mêmes sérotypes que ceux réglementés en France, la vaccination n'est pas nécessaire.



	ANIMAUX	CONDITIONS DEROGATOIRES
Pour l'Espagne	Bovins et ovins et caprins	Aucune exigence vis-à-vis des sérotypes 3,4,8 de FCO (hors Canaries et Baléares)

Informations complémentaires :

- L'Espagne a modifié ses conditions dérogatoires le 11 mars 2025.
- Les sérotypes présents en France (3, 4 et 8) sont également présents en Espagne continentale (non indemne des sérotypes 1, 3, 4 et 8). L'Espagne reconnaît désormais le principe d'équivalence de zone.
- Les mouvements sont interdits vers les Canaries et les Baléares.



	Animaux	Conditions dérogatoires
Pour le Portugal	Bovins et ovins jusqu'à 90 jours inclus	Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 3, 4 et 8 OU Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 4 et 8 ET ayant ensuite été désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR FCO ciblé sérotype 3 négatif OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif
	Bovins et ovins à partir de 91 jours	Animaux vaccinés contre les sérotypes 3, 4 et 8 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection)



Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, le Portugal reconnaît les vaccins suivants comme certifiants aux échanges :
 - le Bultavo 3 ® dans l'espèce bovine pour les animaux destinés à la zone indemne FCO 3 /
 - le Bultavo 3 ® dans l'espèce bovine et ovine et le Bluevac 3 ® dans l'espèce bovine et ovine, uniquement pour les animaux destinés à la ZR FCO 3 portugaise.

 Pour la Grèce	Animaux	Conditions dérogatoires
Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 70 jours inclus</u>	Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 3,4 et 8 OU Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 4 et 8 ET ayant ensuite été désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR FCO ciblé sérotype 3 négatif OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif	
Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 71 jours</u>	Animaux vaccinés contre les sérotypes 3, 4 et 8 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection) OU Animaux vaccinés contre les sérotypes 4 et 8 ET ayant ensuite été désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR FCO ciblé sérotype 3 négatif OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif	



Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, la Grèce ne reconnaît ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce.

 Pour la Croatie	Animaux	Conditions dérogatoires
Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 90 jours inclus</u>	Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 3 et 8 OU Animaux issus de mères vaccinées contre le sérotype 8 ET ayant ensuite été désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR FCO ciblé sérotype 3 négatif OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif	
Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 91 jours</u>	Animaux vaccinés contre les sérotypes 3 et 8 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection) OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif	

Informations complémentaires :

- La Croatie n'a pas d'exigences concernant le sérotype 4
- Concernant le sérotype 3, la Croatie ne reconnaît à ce jour ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce.



 Pour la Belgique	Animaux	Conditions dérogatoires
	Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 70 jours inclus</u>	Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif
	Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 71 jours</u>	Animaux vaccinés contre les sérotypes 4 et 8 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection) OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

La Belgique n'a pas d'exigences concernant le sérotype 3 pour les bovins, ovins et caprins.



 Pour les Pays-Bas	Animaux	Conditions dérogatoires
	Bovins <u>jusqu'à 90 jours inclus</u>	Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

Les Pays-Bas n'ont pas d'exigences concernant le sérotype 3 pour les bovins, ovins et caprins.



 Pour le Luxembourg	Animaux	Conditions dérogatoires
	Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 70 jours inclus</u>	Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 8 et 4 OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif
	Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 71 jours</u>	Animaux vaccinés contre les sérotypes 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection) OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

Le Luxembourg n'a pas d'exigences concernant le sérotype 3 pour les bovins, ovins et caprins.



	Animaux	Conditions dérogatoires
Pour l'Allemagne	Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 90 jours inclus</u>	<p>Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 8 et 4 avant la saillie ou au moins 28 jours avant la naissance et répondant à tous les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les animaux doivent être restés depuis leur naissance dans un Etat-Membre effectuant une surveillance FCO • Les mères de ces animaux doivent être restées au moins 60 jours dans un Etat-membre effectuant une surveillance FCO (cas de la France) • Ils doivent présenter un test PCR de groupe négatif au cours des 14 jours précédant le départ • Ils doivent avoir reçu le colostrum dans les 12h suivant leur naissance (attestation de l'éleveur) <p>OU</p> <p>Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif</p>
	Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 91 jours</u>	Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif



Informations complémentaires :

L'Allemagne n'a pas d'exigences concernant le sérotype 3 pour les bovins, ovins et caprins.

	Animaux	Conditions dérogatoires
Pour la République Tchèque	Bovins, ovins et caprins <u>jusqu'à 90 jours inclus</u>	<p>Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 8 et 4 et 3</p> <p>OU</p> <p>Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif</p>
	Bovins, ovins et caprins <u>à partir de 91 jours</u>	<p>Animaux vaccinés contre les sérotypes 8 4 et 3 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection)</p> <p>OU</p> <p>Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif</p>



Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, la République Tchèque ne reconnaît à ce jour ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce.

	Animaux	Conditions dérogatoires
Pour l'Autriche	Bovins, ovins et caprins quel que soit l'âge	Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, l'Autriche ne reconnaît à ce jour ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce.



 Pour la Bulgarie	Animaux	Conditions dérogatoires
	Bovins, ovins et caprins jusqu'à 90 jours inclus	Animaux issus de mères vaccinées contre les sérotypes 8 et 4 et 3 OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif
	Bovins, ovins et caprins à partir de 91 jours	Animaux vaccinés contre les sérotypes 8,4 et 3 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection (30 jours si primovaccination en une seule injection) OU Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, la Bulgarie ne reconnaît à ce jour ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce



 Pour la Slovénie	Animaux	Conditions dérogatoires
	Bovins, ovins et caprins	Animaux désinsectisés pendant au moins 14 jours suivi d'un test PCR de groupe négatif

Informations complémentaires :

- Concernant le sérotype 3, la Slovénie ne reconnaît à ce jour ni le Bultavo 3 ® ni le Bluevac 3 ® comme certifiants aux échanges, pour aucune espèce



Vaccins utilisables en France

La liste des vaccins utilisables en France est disponible ici :

<https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/2025-01-07-FCO-Tableau-vaccins-v2.pdf>

Si la vaccination est nécessaire pour les échanges et les exportations vers certaines destinations, elle est indispensable pour protéger le cheptel souche et assurer l'approvisionnement futur.

Rupture d'approvisionnement en BTV Pur 4-8 ®

Depuis la mi-janvier le BTV Pur 4 8 ® n'est plus disponible dans les centrales d'achat vétérinaires. Un retour des approvisionnements est prévu pour le mois de juillet.

Des doses peuvent toutefois encore être disponibles : il convient de se renseigner auprès de son vétérinaire ou de son groupement agréé dans le cadre du Programme Sanitaire d'Élevage.

Alternatives au BTV Pur 4-8 ® pour la certification aux échanges : le Syvazul 4-8 ® et le Bluevac 8 ®

Le Syvazul 4-8 ® est de nouveau disponible dans les centrales d'achat. Bien que le lien entre l'administration de ce vaccin et les chocs anaphylactiques observés chez des bovins à la suite de l'injection d'antibiotiques n'aient pas été formellement établi, le distributeur de ce vaccin en France nous a informé d'un changement de fournisseur de l'excipient incriminé, et la réduction de sa quantité dans le processus de fabrication du vaccin. Ce vaccin prévient efficacement la virémie chez

les bovins et les ovins et peut donc être utilisé dans le cadre de la certification aux échanges pour les bovins et les ovins.

Enfin, le Bluevac 8 ®, également certifiant aux échanges, peut être utilisé pour les bovins ou les ovins destinés aux régions ou Etats-Membres n'ayant pas d'exigences vis-à-vis du sérotype 4 (Certaines régions d'Italie, Croatie...).

CONTACTS SANITAIRE

La Coopération Agricole – Pôle Animal
Justine MARCHAND / jmarchand@lacoopagri.coop
Pauline CHAIGNEAU / pchaigneau@lacoopagri.coop



« La responsabilité du Ministère en charge de l'Agriculture ne saurait être engagée »